



RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL

sur le Postulat Jean Tschopp et consorts –

Renforcer l'intégration des migrants

Rappel du postulat

En ce XXI^e siècle, les mouvements migratoires induits notamment par des situations d'instabilité géopolitiques et par une croissance démographique soutenue vont se poursuivre. Dans ce contexte, le renforcement de l'intégration des migrants restera un enjeu de premier plan, comme le rappelle d'ailleurs le Conseil d'Etat dans son programme de législature 2017-2022 (mesure 1.6). Les programmes d'occupation et de formation temporaires en constituent un des jalons. Mis sur pied par l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM), ces programmes sont destinés notamment aux requérants d'asile en procédure (permis N), aux personnes admises à titre provisoires (permis F) et à certains réfugiés statutaires (permis B et C bénéficiaires du Centre social d'intégration des réfugiés) présents en Suisse depuis trois ans au moins. Les migrants y participent en fonction de leurs besoins et aptitudes et des disponibilités existantes (article 39 de la Loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers (LARA)).

Ces programmes s'inscrivent souvent dans des démarches bénéficiant à l'ensemble de la collectivité (santé-social, halte-garderie, auxiliaires éducatifs, programmes de mobilité douce). Correspondant à une occupation mensuelle de 80 heures, les migrants sont rémunérés d'un montant symbolique de maximum 300 francs/mois. Ces programmes rapportent davantage aux collectivités publiques (canton, communes) qu'ils ne leur en coûtent. Au fil des années, ces dispositifs ont pris de l'essor. Par leur action concrète, plusieurs centaines de migrants (adultes ou mineurs non-accompagnés parfois) ont déjà apporté leur contribution à des projets ou manifestations d'envergure. Cet apport permet aussi de valoriser leur implication dans la société.

A l'inverse, plusieurs requérants d'asile et leurs familles sont amenés ou contraints à passer leur journée sans occupation à l'extérieur de leur lieu de résidence. Ces situations suscitent souvent de l'incompréhension auprès de larges parties de la population. Les raisons de cette passivité sont aussi multiples que variées : absence de permis, conditions pour la participation à un programme d'occupation non remplies, nombre de programmes insuffisant, refus d'y participer, etc.

Malgré ces limites, là où ces programmes d'occupation et de formation se déploient, ils débouchent la plupart du temps sur des résultats positifs pour l'ensemble des parties. Toutefois, il reste difficile d'avoir une vision d'ensemble de l'étendue de ces programmes, de leur évolution, de leur effet sur une intégration à plus long terme et de leurs perspectives de développement souhaitables à plus d'un titre. Par ailleurs, il y a lieu d'envisager un assouplissement des conditions d'accès à ces programmes notamment s'agissant des trois ans de présence en Suisse.

Attachés à l'insertion sociale des migrants sur notre territoire, les députés soussignés demandent au Conseil d'Etat de dresser un rapport sur :

- 1. l'évolution et le bilan des programmes d'occupation et de formation temporaires au cours des dix dernières années (nombre, pourcentage de bénéficiaires parmi les ayants-droit, communes impliquées, contenu, plans de formation, diversité des programmes, forces et faiblesses, contribution des programmes à une intégration des migrants à plus long terme) ;*
- 2. la comparaison intercantonale desdits programmes (pourcentage de bénéficiaires parmi les ayants-droit, domaines concernés, appréciation quant à l'intégration à plus long terme) ;*
- 3. les opportunités de développements des programmes d'occupation et de formation temporaires dans le canton de Vaud (assouplissement des conditions d'accès, extension des bénéficiaires, valorisation et augmentation des programmes, élargissement des communes impliquées, nouveaux domaines d'activités, éléments financiers, contribution des programmes à une intégration des migrants à plus long terme).*

Les députés soussignés demandent le renvoi du présent postulat à une commission du Grand conseil.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Jean Tschopp
et 33 cosignataires*

Rapport du Conseil d'Etat

1 Historique et aperçu des différents programmes

1.1 Historique

Les premiers programmes d'occupation organisés par la FAREAS (Fondation vaudoise pour l'accueil des requérants d'asile, organisme prédécesseur de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants, EVAM) datent des années 1999-2000 ; ils avaient pour objectif premier de faire acquérir des compétences utiles en cas de retour au pays. Progressivement, la notion d'intégration est apparue dans les différents cadres légaux et les programmes de formation et d'activités – appellation actuelle – ont été considérés comme instruments d'insertion professionnelle et/ou d'intégration sociale.

Face à un nombre important de demandeurs d'asile, dépassant les capacités d'hébergement de l'établissement, l'EVAM a été contraint, entre 2009 et 2018, d'exploiter des abris de protection civile à des fins d'hébergement, d'hommes seuls exclusivement. Pour des raisons en lien notamment avec la santé des bénéficiaires, ces abris souterrains ont été fermés en journée, forçant les résidents à les quitter pour se rendre dans une structure de jour mise à disposition par l'EVAM. Pour pallier quelque peu cette situation insatisfaisante, l'EVAM a alors mis en place, notamment avec le concours de communes concernées, des programmes de travaux d'utilité publique (TUP), s'adressant aux résidents de ces abris. Si entre temps, l'ensemble des abris a pu être fermé, des TUP ont pu être maintenus, voire développés davantage. Ils s'adressent aujourd'hui à un public plus large et constituent souvent un des premiers paliers qui mène vers l'intégration.

Finalement, dans les lieux d'hébergement collectif de l'EVAM, les résidents sont invités à participer au fonctionnement de ces espaces, notamment pour le nettoyage des lieux communs, l'entretien des espaces extérieurs, et, quand il y a lieu, à la gestion des épiceries et à la distribution des repas. Ces contributions sont traitées et indemnisées de la même manière que les autres programmes. Elles ne seront cependant pas décrites plus avant dans le cadre du présent rapport puisque ces projets s'inscrivent principalement dans une perspective de participation au fonctionnement des lieux de vie et non pas d'intégration.

1.2 Présentation des différents types de programmes

Les programmes d'occupation et de formation proposés par l'EVAM peuvent être regroupés sous quatre axes principaux. A noter qu'en substance, la fourchette des participants s'établit entre 5.5% et 9.5% de l'ensemble des personnes prises en charge par l'EVAM :

- Programmes de formation et de pratique professionnelle (PFPP):

L'objectif de ces programmes est de permettre aux participants d'acquérir des compétences immédiatement transférables sur le marché du travail et de bénéficier d'une première expérience professionnelle. Ces programmes s'inscrivent donc dans une logique d'apprentissage et d'insertion et concernent plusieurs domaines : la restauration (service, cuisine), la peinture, la santé et les techniques d'entretien.

Il est à noter que le PFPP « Techniques d'entretien », qui prépare aux métiers du nettoyage et de l'entretien des bâtiments offre une formation qui est validée par un examen final organisé par la Maison romande de la propreté, institution en charge de la formation pour cette branche professionnelle en Suisse Romande. Les compétences acquises lors de ce programme de l'EVAM sont donc certifiées et attestées par la structure faîtière dédiée.

De la même manière, le PFPP dans le domaine de la santé propose une formation théorique et pratique afin de former les bénéficiaires au métier d'auxiliaire de santé, principalement en EMS. Cette formation est, depuis 2010, reconnue et certifiée par le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) comme équivalente à la formation délivrée par la Croix Rouge Suisse (CRS) : l'attestation de réussite délivrée aux participants permet de faire valoir le titre d'auxiliaire de santé et de vie sociale CRS. Les bénéficiaires de ce programme peuvent être engagés par les EMS au titre de personnel formé, bénéficiant donc des mêmes compétences et du même traitement salarial que les auxiliaires Croix-Rouge.

Concernant la formation en cuisine, des discussions sont en cours avec les organisations faîtières de la branche en vue d'une reconnaissance.

Ces programmes sont accessibles aux personnes au bénéfice d'un permis F ou N. Les réfugiés reconnus, dont le suivi dépend du DSAS, peuvent y être inscrits en fonction des places disponibles (l'EVAM facture alors le coût de la prestation au DSAS). Les bénéficiaires de l'aide d'urgence peuvent également y être admis sous certaines conditions. Une durée de séjour en Suisse de 3 ans est notamment requise pour ces personnes. Finalement, dans le cadre d'une collaboration intercantonale, des candidats orientés par les cantons du Valais et de Neuchâtel ont également déjà été admis en nombre limité. A ce jour, ce sont 1367 bénéficiaires de l'EVAM qui ont pu participer à un tel programme.

Le but de ces programmes est de former les participants dans une branche d'activité en vue de favoriser leurs chances d'intégrer le marché du travail.

- Programmes d'utilité communautaire (PUC):

L'objectif des PUC est de valoriser et de développer les expériences et les compétences acquises antérieurement par les participants, afin qu'ils puissent les transférer dans le milieu professionnel. Les activités de ces programmes ont lieu à l'interne de l'EVAM et sont organisées autour de prestations telles que la halte-garderie, l'animation en foyers ou en lieux communautaires, la communication ou encore l'informatique. Ces programmes comportent également une part formative, en lien avec les activités réalisées.

Enfin, la participation à ces programmes permet de responsabiliser les migrants par le biais d'activités effectuées de manière autonome, ainsi que de développer un esprit d'entraide au sein de la communauté migrante.

Ces programmes sont accessibles aux personnes au bénéfice d'un permis F ou N. Les bénéficiaires de l'aide d'urgence peuvent également y être admis sous certaines conditions. Une durée de séjour en Suisse de 3 ans est notamment requise pour ces personnes. A ce jour, 1713 bénéficiaires de l'EVAM ont pu participer à un PUC.

- Programmes d'utilité publique (TUP)¹:

L'objectif des TUP est de permettre aux participants de prendre contact avec le monde du travail tout en s'inscrivant dans une logique d'apprentissage par la pratique. L'objectif est aussi de créer des ponts entre les migrants et la société d'accueil au travers d'activités partagées, visibles, concrètes et utiles. De plus, ces programmes permettent de répondre à l'intérêt des partenaires à accueillir des migrants dans leurs équipes et contribuer ainsi à leur intégration en leur offrant des activités adaptées et structurantes.

Ces activités sont organisées avec des partenaires externes (communes, acteurs culturels, associations ou institutions diverses) et recouvrent des domaines aussi variés que les travaux de voirie, l'entretien et le jardinage ou encore la réparation de cycles. La durée de ces programmes varie selon la disponibilité des partenaires avec lesquels ils sont développés et les tâches confiées.

Ces programmes sont accessibles aux personnes au bénéfice d'un permis F ou N. Les bénéficiaires de l'aide d'urgence peuvent également y être admis sous certaines conditions. Une durée de séjour en Suisse de 3 ans est notamment requise pour ces personnes. A ce jour ce sont 1438 participants qui ont pu bénéficier de ces programmes.

- Programmes d'activités dans le cadre des lieux d'hébergement collectif:

Il s'agit des programmes de nettoyage et d'entretien des espaces extérieurs et distribution des repas/épicerie dans les foyers. Ces programmes n'ont a priori pas d'objectif d'intégration, si ce n'est de participation à la vie et au fonctionnement dans le lieu d'hébergement. Leur mise en place dépend dès lors de l'existence de ces lieux de vie (augmentation de leur nombre lors de l'exploitation d'un grand nombre d'abris de protection civile, puis diminution lors de la fermeture de ces abris). L'accès à ces programmes est lié au lieu de résidence et n'est pas fonction du statut des personnes. Ces différences sont la raison pour laquelle ils ne sont pas traités plus en détail dans le cadre du présent rapport.

¹ Voir annexe 1 pour le détail des partenaires de l'EVAM avec lesquels des TUP sont développés.

1.3 Conditions cadres

Le cadre général des programmes de formation et d'activités est le suivant :

- maximum de 80 heures d'activité par mois ;
- indemnité de Fr. 100.- à 300.- au maximum, selon le nombre d'heures effectuées et le type de programme ; il est important de souligner ici qu'on ne peut pas parler de rémunération ; en effet, les sommes mentionnées ici s'ajoutent aux prestations d'assistance (hébergement, assurance maladie, abonnement de transport, subsistance) dont bénéficient les participants ;
- équipement et titres de transport fournis ;
- des formations en lien avec l'activité font partie intégrante des programmes (cours d'informatique et de français intégrés, premiers soins, gestion de conflits, éléments de pédagogie, accompagnement de jeunes, etc).

Pour les TUP, un montant forfaitaire de Fr. 300.- par participant ainsi que les frais d'équipement sont facturés au partenaire (commune, association) au bénéfice duquel les travaux sont exécutés.

Ces TUP ne doivent en aucun cas être considérés comme de la mise à disposition de main d'œuvre à bas prix à des partenaires de l'EVAM. L'Etablissement est particulièrement attentif à cet aspect et a mis en place plusieurs mesures préventives : la règle selon laquelle un participant à un programme ne doit pas remplacer ou prendre la place d'un collaborateur est rappelée régulièrement, l'intégration dans une équipe de voirie ne doit pas dépasser une durée d'un an et enfin des rencontres régulières entre les responsables EVAM et les encadrants sont organisées. En cas de doute sur les intentions du partenaire, lorsque les activités de production prennent le pas sur le soutien à l'intégration, l'EVAM suspend son partenariat en ne renouvelant pas la convention de collaboration. Par ailleurs, l'EVAM encourage vivement ses partenaires à poursuivre la collaboration avec les bénéficiaires en leur proposant un emploi au sein de leurs équipes.

2 Contribution des programmes à l'intégration durable des migrants

Tous les programmes proposés par l'EVAM visent à favoriser et soutenir l'intégration des bénéficiaires dans la société d'accueil et le marché du travail, ou tout du moins à permettre aux personnes migrantes de structurer leur journée par une activité utile.

Les programmes de formation et de pratique professionnelle ont pour objectif l'insertion professionnelle des participants dans les domaines concernés¹ (cuisine, service, santé, nettoyage, peinture). Ils sont conçus comme des cursus de formation courts (7-12 mois), en lien direct avec les besoins du marché du travail. Les participants augmentent considérablement leurs chances d'accéder à un emploi en fin de cursus.

Au-delà des compétences « métier », tous les programmes permettent l'acquisition de savoir-être sociaux utiles à la compréhension de la société d'accueil, des valeurs qui la traversent, des usages en vigueur, des clés du vivre-ensemble. Ces compétences transversales sont transmises par les collaborateurs responsables de ces programmes, mais également par les encadrants partenaires des activités ; leur transmission fait partie intégrante des objectifs des programmes. A ce titre, ils ont – de manière générale – une influence éminemment positive sur le cursus d'intégration des bénéficiaires.

Une autre plus-value de ces programmes a trait à la santé des participants ; ces derniers font savoir – spontanément et par le biais d'enquêtes de satisfaction² – que leur participation aux activités proposées influence de manière positive leur état psychique et physique. Les constats des collaborateurs vont également dans ce sens. Le réseau de santé (infirmiers, médecins, thérapeutes, etc.) fait régulièrement appel aux services de l'EVAM afin que leurs patients soient intégrés dans leurs programmes.

Ces programmes fonctionnent également comme une période de préparation à l'apprentissage ; en effet, ils offrent l'opportunité à de jeunes gens de découvrir un métier, d'en connaître les contraintes, limites et perspectives, et de confirmer leur intérêt avant de s'engager dans un apprentissage à l'interne (peinture, cuisine, halte-garderie) ou à l'externe. La participation à un programme est valorisée dans le cadre des postulations effectuées auprès d'employeurs et constitue une plus-value dans les CV.

L'intégration des migrants est également assurée par les partenaires externes de l'EVAM dans le cadre des programmes de travaux d'utilité publique (communes, acteurs culturels, associations, etc). Ils permettent un rapprochement très concret, quotidien, avec les membres de la société d'accueil, autour d'activités définies, réalisées par les équipes en place et les migrants. Cette collaboration génère de vraies rencontres et une meilleure compréhension mutuelle.

¹ Voir annexe 3 pour les statistiques d'intégration professionnelle à l'issue de ces programmes

² Voir annexe 4 sur l'impact des programmes sur les bénéficiaires

3 Collaborations intercantionales

La collaboration avec d'autres cantons permet d'élargir l'offre de formation à destination des participants vaudois, mais également de faire bénéficier certains migrants non vaudois des programmes mis en places par l'EVAM. Ainsi, les programmes de formation de l'EVAM accueillent aujourd'hui quelques bénéficiaires issus d'autres cantons.

Deux types de collaboration prévalent : des mises à disposition de places de formation réciproques, et l'accueil facturé de bénéficiaires non vaudois. Ainsi, le canton du Valais dispose d'activités de formation n'existant pas sur le canton de Vaud (par exemple menuiserie ou maçonnerie) ; à l'inverse, la formation d'auxiliaire de santé n'est offerte que sur Vaud. Ces deux cantons collaborent depuis plusieurs années en mettant à disposition des places sans échange monétaire. Toutefois, l'EVAM facture les places occupées par les bénéficiaires du canton de Neuchâtel, la mise à disposition de places de formation réciproques n'étant, dans ce cas, pas possible.

Une autre forme de collaboration intercantonale est construite autour du programme Voix d'Exils ; chaque canton (VD, NE, VS) dispose d'une rédaction autonome qui prend en charge les articles publiés sur ce média numérique. En revanche, les modules de formation sont communs et dispensés par les responsables des trois cantons.

Le canton de Berne est également un partenaire dans le cadre du programme Team Clean développé avec les CFF ; en effet, Berne étant le canton pionnier avec ce partenariat, il joue encore aujourd'hui un rôle de coordinateur avec Zurich et Vaud.

Depuis 2014, 17 participants d'autres cantons ont été accueillis au sein des PFPP de l'EVAM, tandis que 5 participants vaudois ont pu bénéficier des programmes valaisans.

Ces collaborations interinstitutionnelles et intercantionales pourraient être développées car elles proposent un modèle intéressant en termes d'économicité. Elles évitent le développement à petite échelle de programmes coûteux, permettent d'assurer un taux d'occupation des places élevé et enrichissent les bonnes pratiques en matière d'intégration.

Evolutions

Les contenus et la forme des programmes sont en évolution constante. L'EVAM cherche en effet à les adapter aux conditions-cadres, et à tenir compte notamment des facteurs suivants :

3.1 Composition de la population migrante (âges, pays d'origines, expériences préalables, besoins particuliers etc) ;

Parmi la population prise en charge par l'EVAM, on trouve un certain nombre de personnes qui n'ont été que très faiblement scolarisées dans leur pays d'origine, et il leur est aujourd'hui difficile de tirer pleinement profit de formations (cours de français et autres enseignements de base) données dans un cadre relativement formel et scolaire. D'autres, notamment certains jeunes, en perte de repères suite à leur parcours migratoire et parfois leur état de santé, se trouvent dans une situation de décrochage (scolaire, de formation).

- Face à ce constat, l'EVAM a introduit des cours de français intégrés aux programmes de formation (cuisine, santé, peinture, entretien). Cet enseignement se donne sur le lieu de la formation pratique et est axé sur le langage des domaines de formation. Cette approche, dite « français intégré », permet d'abaisser les exigences relatives aux compétences langagières à l'entrée dans le programme, tout en garantissant l'atteinte d'un niveau compatible avec les exigences du marché du travail à la sortie. Dès l'automne 2019, l'EVAM étend cette approche à d'autres programmes (halte-garderie, service, TUP, vélo), doublant le nombre de personnes qui en bénéficient.
- Pour permettre à des bénéficiaires fragilisés d'accéder au rétablissement du lien social et à une première forme d'intégration sociale au sein d'un programme, l'EVAM met en place, dès début 2020, un nouveau programme qui s'adresse à des personnes entre 16 et 25 ans qui ne parviennent pas à investir un contexte scolaire ou de formation. Le but est de les amener à formuler et à réaliser un projet (de formation, et à terme, d'intégration). Ce programme s'articulera autour d'activités pratiques (de type travaux d'utilité publique), d'apprentissage du français et d'autres compétences de base hors cadre scolaire, et d'un accompagnement éducatif en fonction des besoins.

3.2 Attentes du marché de l'emploi

L'identification des attentes du marché de l'emploi se base sur les contacts fréquents des conseillers en emploi de l'EVAM avec les employeurs potentiels. Partant, les évolutions suivantes ont ainsi été mises en œuvre ou sont prévues :

- Les fréquents contacts dans le milieu de la restauration ont permis d'identifier un besoin de main d'œuvre qualifiée dans le domaine du service en restauration. Sur cette base, l'EVAM a mis en place un nouveau programme de formation dans ce domaine.
- Des compétences numériques sont de plus en plus requises dans le monde professionnel, y compris pour des postes peu qualifiés. L'EVAM a ainsi développé une formation de base dans ce domaine, intégrée dans les cours de français.
- L'essor du vélo et du vélo électrique crée un appel d'air pour de la main d'œuvre qualifiée dans le domaine de la mécanique. Il est dès lors prévu de faire évoluer le programme 'vélo' (programme d'utilité publique de prêt et de réparation de vélos) vers une formation en mécanique vélo.

Conclusion

Les programmes de formation et d'activités de l'EVAM couvrent un vaste champ de domaines et répondent à des besoins et des objectifs variés. Ils visent cependant tous une même finalité, à savoir l'autonomie de la personne migrante et son intégration en Suisse (pour les personnes pouvant rester dans notre pays). L'EVAM cherche à les adapter constamment aux besoins de ses bénéficiaires et aux attentes du marché de l'emploi. Ainsi, il s'agit d'un instrument dynamique qui produit des résultats concrets.

Par ailleurs, dans une perspective cantonale plus globale, ces programmes s'inscrivent en adéquation avec les objectifs de l'Agenda Intégration Suisse (AIS), nouveau cadre d'action pour les cantons en matière d'intégration du public issu de l'asile. Pour rappel, la Confédération et les cantons se sont entendus, au printemps 2018, sur un agenda commun en matière d'intégration. Celui-ci doit permettre aux réfugiés et aux personnes admises à titre provisoire de s'intégrer plus rapidement dans le monde du travail et de réduire leur dépendance à l'aide sociale.

Ainsi, dans la continuité de la politique d'intégration menée par le canton ces dernières années, l'AIS prévoit que les réfugiés et les personnes admises à titre provisoires aient accès à des mesures visant à faciliter leur prise d'emploi, via des formations qualifiantes notamment. A cet égard, les mesures en lien direct avec le marché de l'emploi et qui comprennent des éléments de formation sont prioritaires.

Il ressort de ce qui précède que les programmes mis en place par l'EVAM vont largement au-delà de programmes d'occupation au sens strict ; de par leur proximité avec le secteur privé, mais aussi de par leur aspect formateur et les possibilités qu'ils offrent aux bénéficiaires de se préparer au marché du travail « réel » ce dispositif s'inscrit pleinement dans le cadre de l'AIS. Au-delà des adaptations et des ajustements continus de ce dispositif par l'EVAM, il conviendra également d'étudier régulièrement l'opportunité de développer de nouvelles offres. En ce sens, les professionnels en lien direct avec le marché de l'emploi seront à même d'apporter des orientations et des propositions quant à des programmes en adéquation étroite avec les besoins de main d'œuvre sur le marché de l'emploi.

Par ailleurs, l'un des axes forts de l'AIS vaudois tenant à l'accessibilité des mesures aux différents publics issus de l'asile (réfugiés et réfugiés admis à titre provisoire, personnes admises à titre provisoire), il conviendra de réfléchir à l'opportunité de généraliser l'accès à ces prestations à d'autres publics que celui de l'EVAM – dans la continuité de la pratique actuelle d'ouverture. La volonté cantonale étant de travailler à un catalogue de mesures commun pour l'ensemble du public issu de l'asile, il serait ainsi envisageable que les programmes de formation et d'activités de l'EVAM figurent dans celui-ci, ce qui permettrait de capitaliser sur ce qui a pu être développé et mis en place ces dernières années.

En définitive, le canton s'est doté avec l'AIS d'un cadre inspiré des bonnes pratiques en matière d'intégration, et qui fait écho aux différents projets pilotes qui ont pu être menés dans le canton de Vaud ces dernières années. La prise en charge précoce et le suivi individualisé des bénéficiaires étant dorénavant au cœur du dispositif, les programmes de formations et d'activités de l'EVAM y seront valorisés comme un outil répondant à la fois aux besoins de formation du public mais aussi aux exigences du marché de l'emploi.

Compte tenu de son évolution constante et de sa cohérence avec la politique cantonale d'intégration, le Conseil d'Etat estime donc que ce dispositif est adéquat.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 20 novembre 2019.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean

Liste des annexes

ANNEXE 1 – Partenariats dans la mise en œuvre des TUP	11
ANNEXE 2 – Typologie des participants aux programmes	13
ANNEXE 3 – Intégration sur le marché de l'emploi suite à un PFPP	17
ANNEXE 4 – Questionnaires de satisfaction des participants aux programmes	18

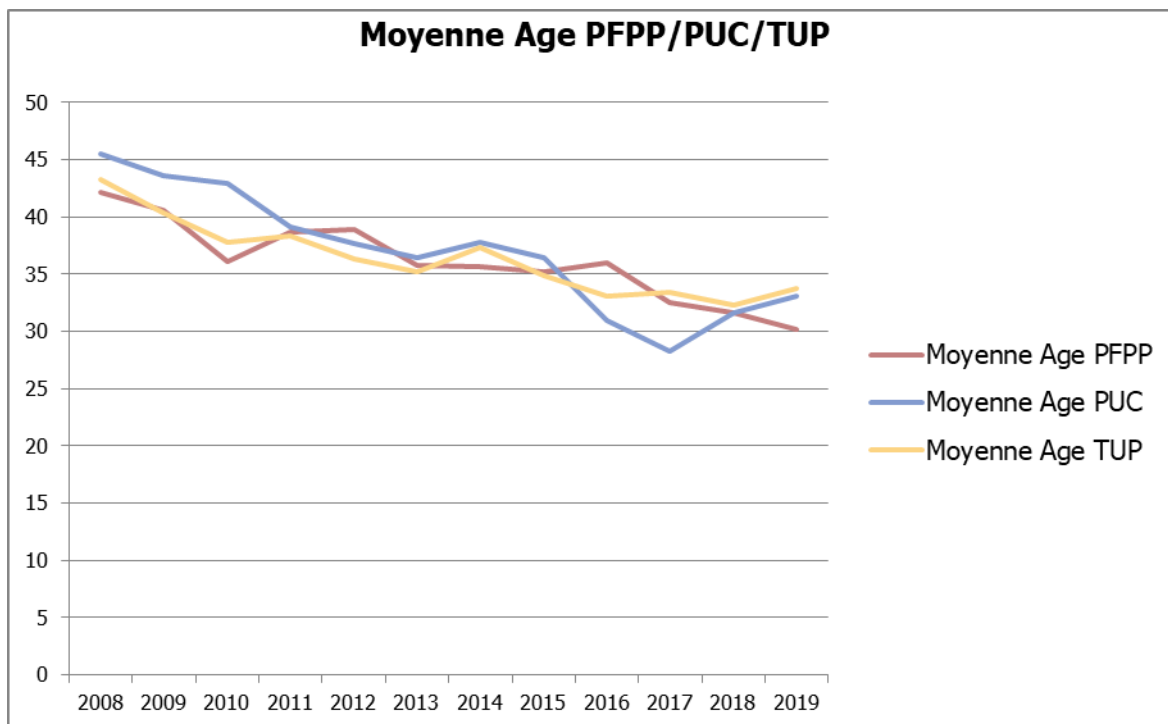
Annexe 1 – Partenariats dans la mise en œuvre des TUP

Partenaire impliqué	Activités concernées
Arzier	Voirie
Avenches	Voirie
Bex	Forêts
Blonay	Déchetterie
Chenit	Voirie + service des eaux
Echallens	Voirie, entretien des espaces verts
Epalinges	Voirie
Gland	Déchetterie, entretien des espaces verts, voirie
Gryon	Voirie
Lausanne	Entretien du cimetière, entretien des parcs et forêts de ville, nettoyage d'appoint aux environs de Malley, nettoyages du mobilier urbain, nettoyage d'appoint au centre-ville, signalisation canine, vignoble
Le Sentier	Voirie
Montreux	Déchetterie, entretien des forêts, voirie
Morges	Nettoyage, voirie
Nyon	Bâtiment, entretien des espaces verts, Perdtemps (réaménagement espace enfants), voirie-déchetterie, UAPE (Unités d'accueil de la petite enfance)
Ollon	Entretien des alpages
Orbe	Travaux d'entretien à l'école secondaire
Paudex	Voirie
Payerne	Animation communautaire, déchetterie
Prangins	Voirie
Pully	Travaux viticoles
Rolle	Voirie
Ste-Croix	Piscine, traitement des chardons, voirie, jardins, rénovation de la roulotte, football
St-Prex	Voirie
Tour-de-Peilz	Jardins, voirie, conciergerie
Vevey	Déchetterie, nettoyage, plage, voirie
Veytaux	Voirie, parcs et jardins
Vich	Voirie
Yverdon-les-Bains	Manifestation Numerik Games, cantine scolaire, animation communautaire, manifestation ciné-transat, entretien des plages, entretien des salles de gym, police-cimetière
Festival de la Cité (Lausanne)	Intégration dans les équipes et activités courantes (accueil du public, manutention, cuisine, décors, costumes, technique, etc)
Fête de la Musique (Lausanne)	Intégration dans les équipes et activités courantes (accueil du public, manutention, cuisine, décors, costumes, technique, etc)
Théâtre Arsenic (Lausanne)	Intégration dans les équipes et activités courantes (accueil du public, manutention, cuisine, décors, costumes, technique, etc)
Théâtre Vidy (Lausanne)	Intégration dans les équipes et activités courantes (accueil du public, manutention, cuisine, décors, costumes, technique, etc)
Théâtre de la Tournelle (Orbe)	Intégration dans les équipes et activités courantes (accueil du public, manutention, cuisine, décors, costumes, technique, etc)

Venoge Festival (Penthalaz)	Intégration dans les équipes et activités courantes (accueil du public, manutention, cuisine, décors, costumes, technique, etc)
Scènes du Chapiteau (Romainmôtier)	Intégration dans les équipes et activités courantes (accueil du public, manutention, cuisine, décors, costumes, technique, etc)
Chœur mixte La Talentelle (Echallens)	Intégration dans les équipes et activités courantes (accueil du public, manutention, cuisine, décors, costumes, technique, etc)
Centre d'Art Contemporain (Yverdon)	Intégration dans les équipes et activités courantes (accueil du public, manutention, cuisine, décors, costumes techniques, etc)
Assoc. Emmaüs Etagnières	Récupération et revalorisation d'objets
Fondation Actions Environnement	Arrachage de plantes envahissantes
Fondation Bartimée	Ateliers de lavage et réparation d'objets
Maison de Quartier de Chailly Lausanne	Animations dans le cadre du centre de loisirs
Eben-Hézer Lausanne	Animations dans le cadre du centre de loisirs
Vélo-à-livres Lausanne	Animations et promotion de la lecture
Maison de quartier Jaman Montreux	Animations dans le cadre du centre de loisirs
Maison de quartier - Villa Métisse Vevey	Animations dans le cadre du centre de loisirs
Association « La Fourchette » Vevey	Participation aux activités d'une cantine scolaire auto-gérée
Association les Cartons du cœur Yverdon	Entretien d'un jardin communautaire
Soupes d'ici et d'Ailleurs Yverdon	Animations diverses et ponctuelles (soupes de Noël)
Association La Fièvre Lausanne	Interventions ponctuelles au SkatePark
Association Lezarti'Cirque Ste-Croix	Animations et manutention
Association Pro Vélo Lausanne	Réhabilitation et entretien de vélos manutention, cuisine, décors,
TL	Nettoyage d'appoint du matériel roulant
CFE	Nettoyage d'appoint du matériel roulant, costumes, technique, etc.

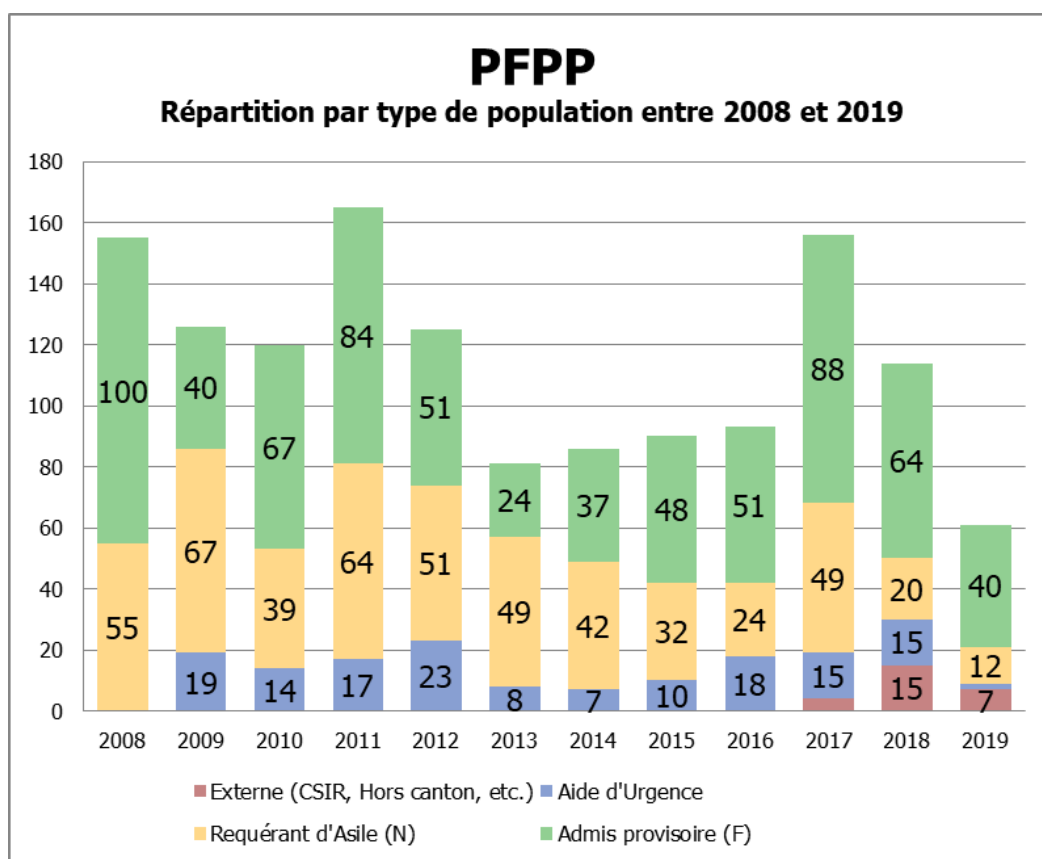
Annexe 2 – Typologie des participants aux programmes

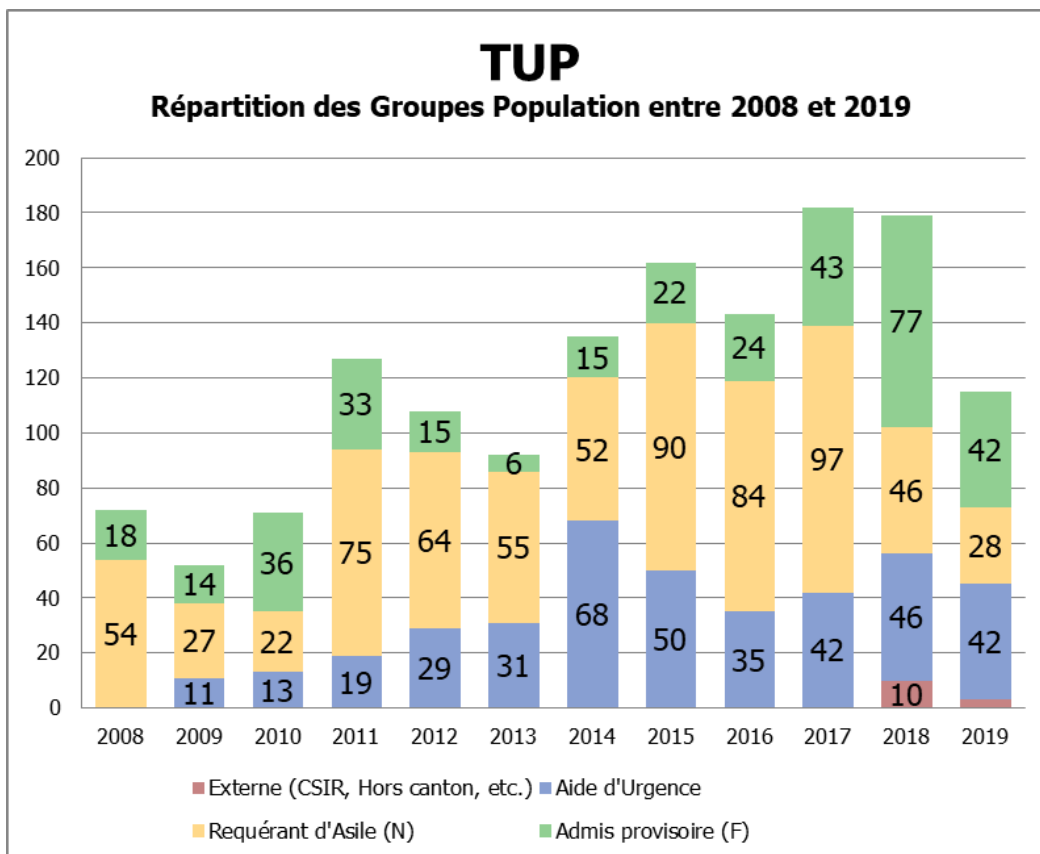
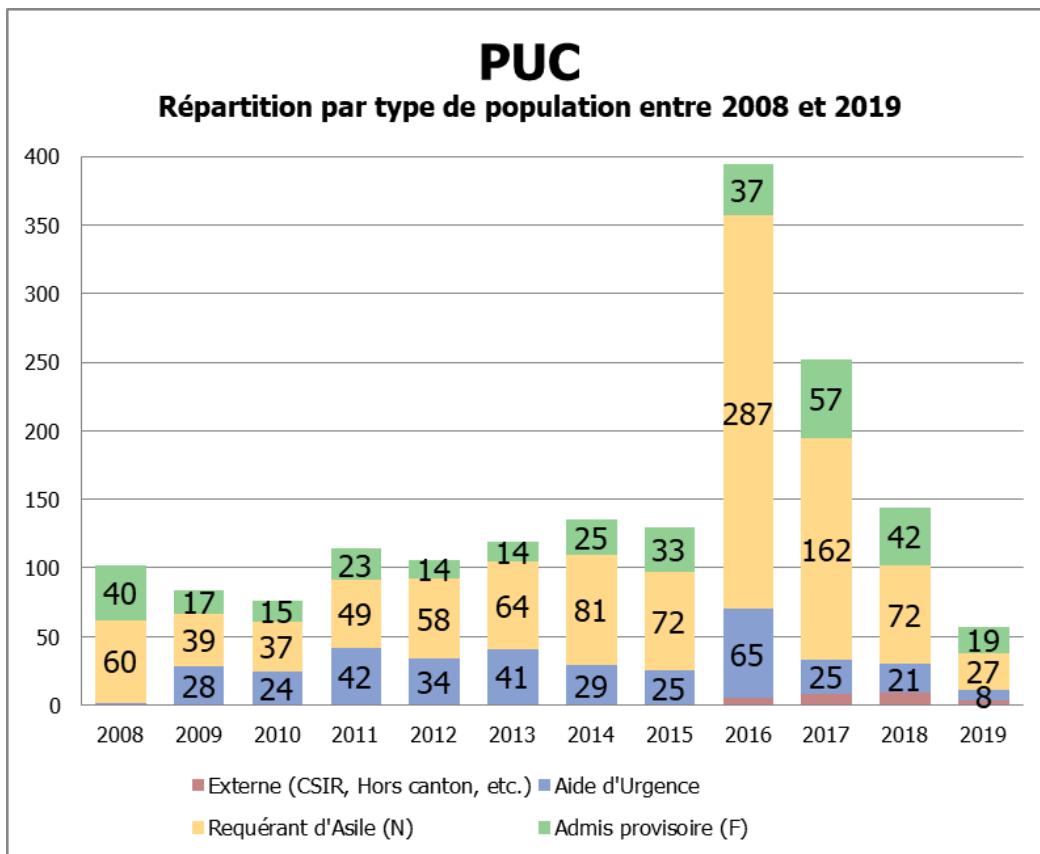
Evolution de l'âge des bénéficiaires des différents programmes :



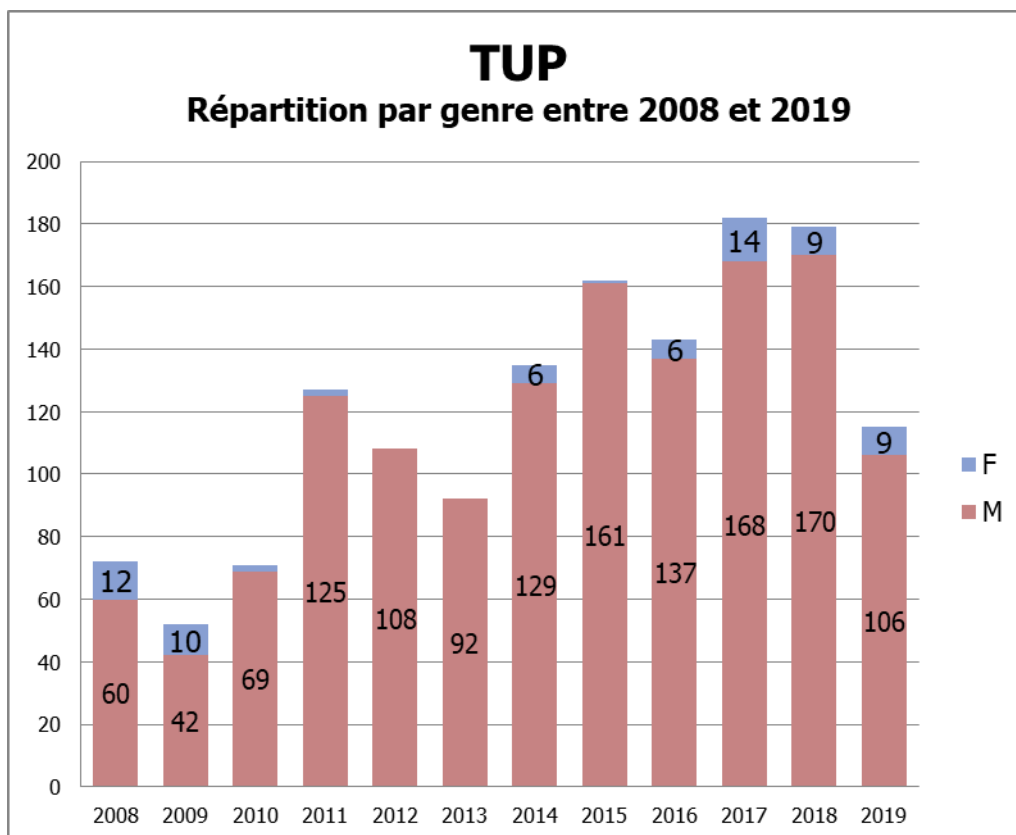
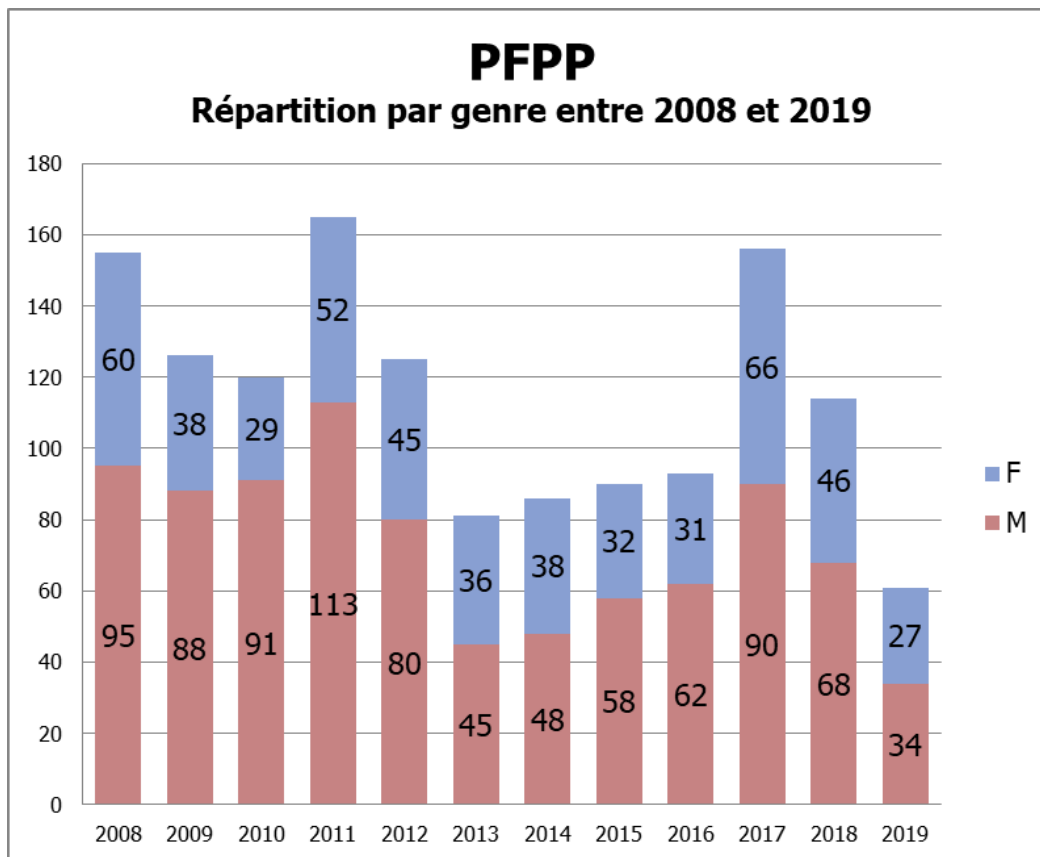
Cette diminution de l'âge que l'on peut observer sur ce graphique est probablement due aux cohortes des arrivées (arrivées de populations plus jeunes), mais également au fait que la priorité est plus volontiers donnée aux jeunes dans des parcours menant vers l'emploi.

Répartition par type de population (statut) :



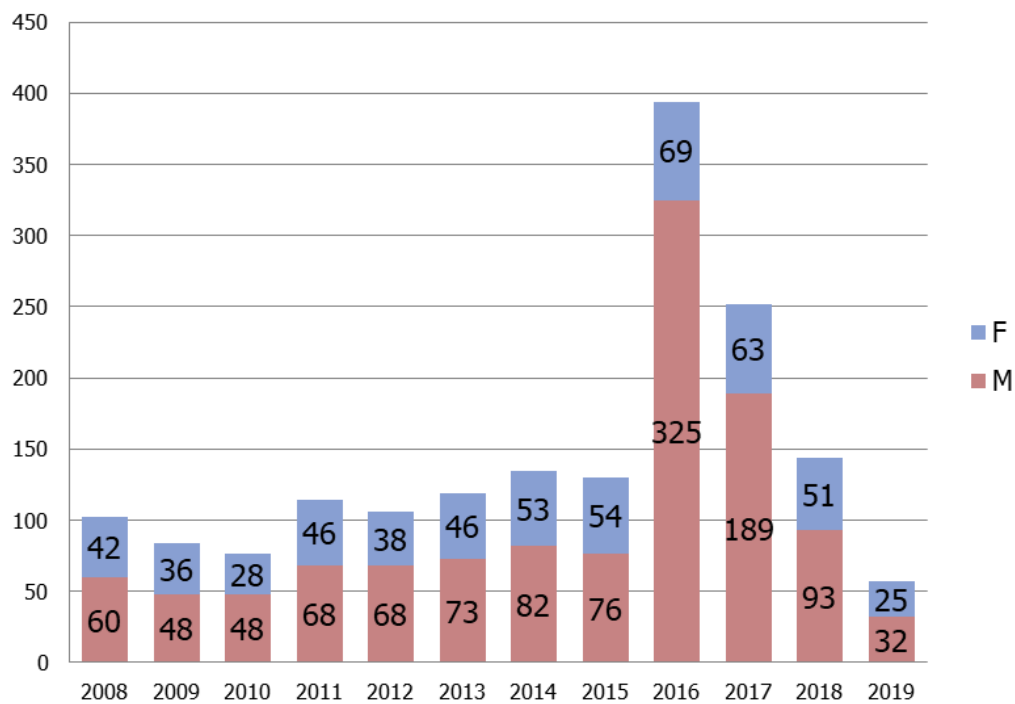


Répartition par genres :



PUC

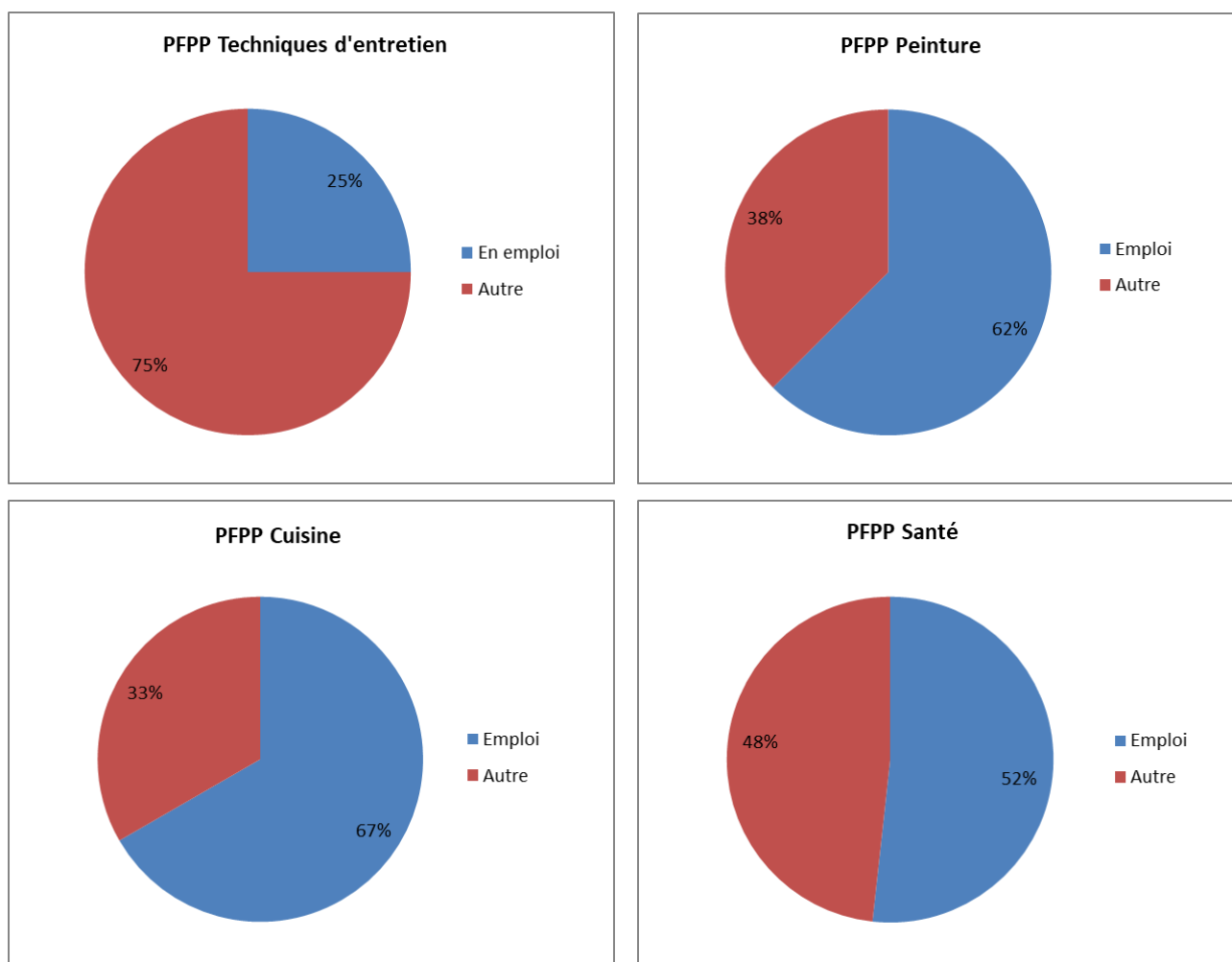
Répartition par genre entre 2008 et 2019



ANNEXE 3 – Intégration sur le marché de l'emploi suite à un PFPP

Afin de monitorer l'intégration professionnelle des participants aux PFPP - qui sont conçus comme des cursus de formation courts et qui ont pour objectif de permettre l'entrée sur le marché du travail - des pointages sont effectués de manière longitudinale.

Ces statistiques présentent le taux de prise d'emploi 12 mois à l'issue de la fin de la formation. Il est à noter que ce recueil statistique n'a commencé de manière systématisée que depuis fin 2018, la base de données est donc relativement restreinte. De plus, la catégorie « autre » recouvre des situations très diverses ; entrée en formation ou en mesure d'insertion, prise en charge par le CSIR, en recherche d'emploi ou encore personnes à l'aide d'urgence.

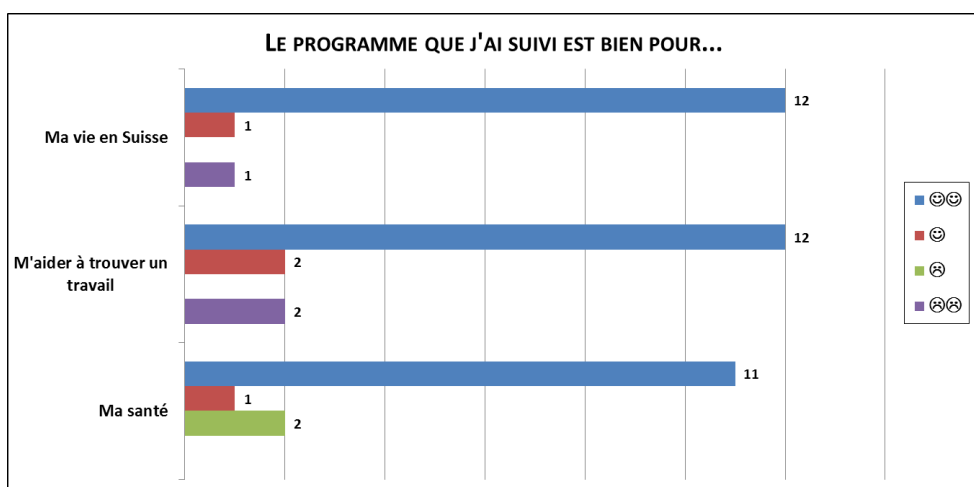


ANNEXE 4 – Questionnaires de satisfaction des participants aux programmes

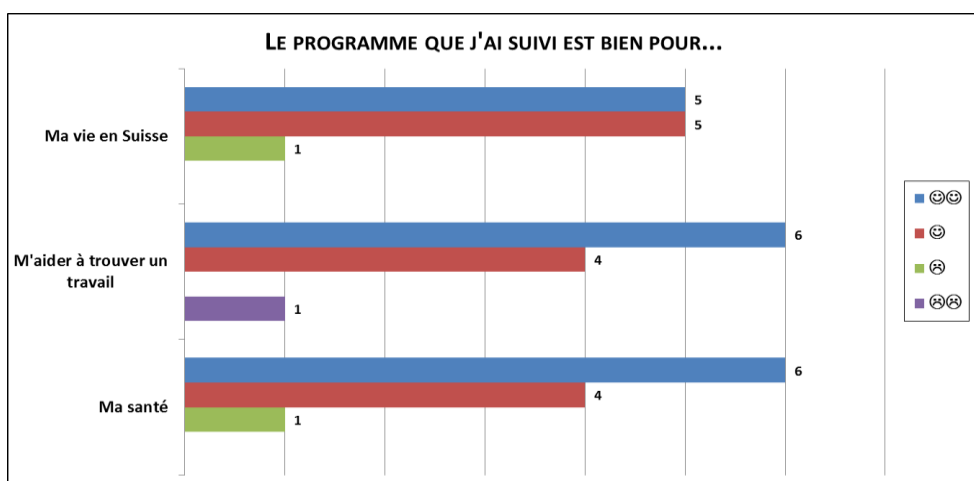
L'impact de la participation aux PFPP, TUP et PUC, au-delà des effets en termes d'intégration socio-professionnelle, tient également à l'influence positive de ce type de programmes sur l'état psychique et physique des personnes. La participation à ce type d'activités formatrices apparaît non seulement valorisante mais aussi structurante pour les bénéficiaires, qui y voient notamment une opportunité de créer du lien social. Les collaborateurs de l'EVAM, comme les professionnels de la santé (infirmiers, médecins, thérapeutes, etc) s'accordent également sur ce constat positif.

Les données ci-dessous, recueillies dans le cadre de questionnaires de satisfaction concernant le 2^{ème} quadrimestre 2018.

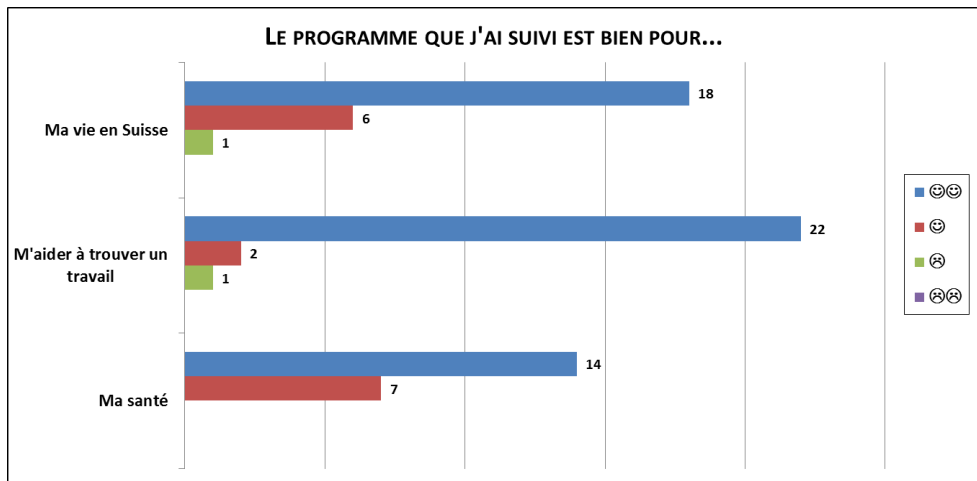
PFPP CUISINE :



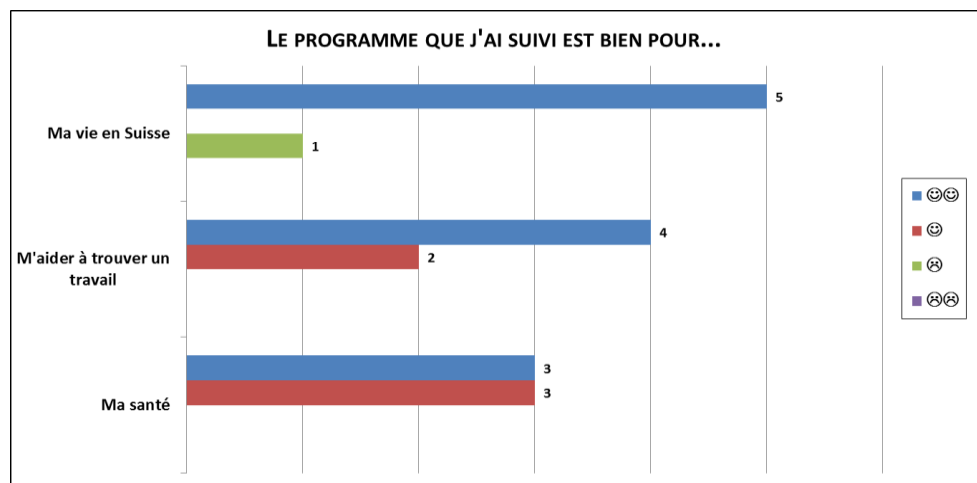
PFPP TECHNIQUES D'ENTRETIEN :



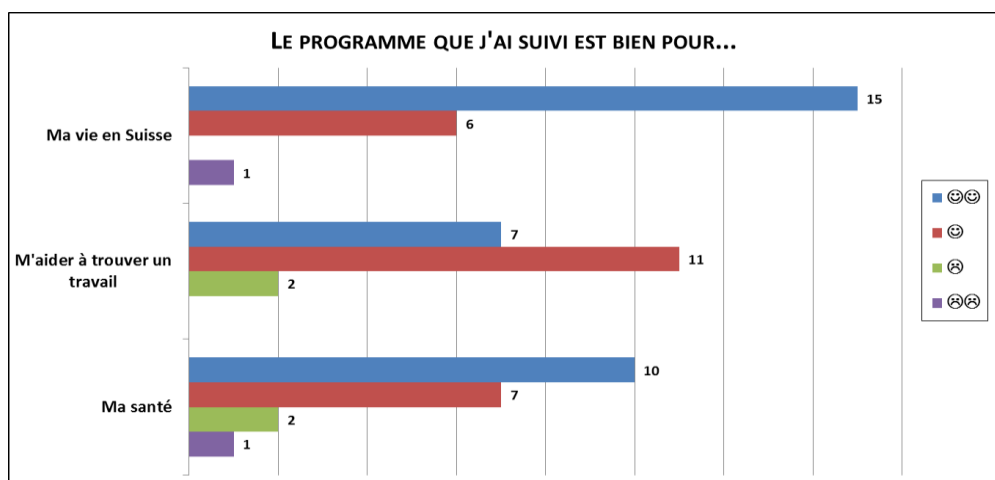
PFPP SANTE:



TUP BUSNET:



PUC ANIMATION SECTEUR:



PUC AUXILIAIRE PEDAGOGIQUE:

